

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de CHOISY-AU-BAC

VU Le Code des Communes,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la route,

VU la Loi N° 82.213 du 02 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret N° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation, autoroutes,

VU l'avis de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHOISY-AU-BAC,

VU les travaux d'alimentation en eau potable et France télécom d'un lotissement de quinze lots, rue des Vineux et chemin du Carandeu, par l'entreprise P.T.P,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Les travaux susvisés seront réalisés à partir du mardi 12 mars 2019 au vendredi 12 avril 2019.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit de 7H à 19H au droit du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise P.T.P.

ARTICLE 3 : Dans le cas où un véhicule stationnant sur des emplacements interdits gênerait, il sera procédé à son enlèvement aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : La circulation sera restreinte et réglementée par l'entreprise P.T.P.

ARTICLE 5 : Les infractions aux inscriptions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : La Gendarmerie, la Police municipale, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**TRAVAUX
RUE DES VINEUX ET
CHEMIN DU
CARANDEAU**

CHOISY-AU-BAC, LE 11 MARS 2019

Le Maire,


Jean-Noël GUESNIER